

# VÉHICULE EN FOURRIÈRE:

## UNE NOUVELLE DÉMARCHE EN LIGNE SIMPLIFIE DÉSORMAIS LES DÉMARCHES DES AUTOMOBILISTES

Beaucoup d'automobilistes l'ignorent encore, mais il est aujourd'hui possible de vérifier en ligne si son véhicule a été mis en fourrière et même d'obtenir directement son autorisation de sortie ("mainlevée").



👉 Ce nouveau service officiel permet de gagner un temps précieux et d'éviter des déplacements inutiles auprès des forces de l'ordre.

### ✓ CE QUE PERMET LE TÉLÉSERVICE



1. Vérifier si un véhicule est actuellement en fourrière grâce au numéro d'immatriculation



2. Consulter le dossier complet de mise en fourrière (motif, date, heure d'enlèvement, état du véhicule, photos éventuelles...)



3. Obtenir l'autorisation de sortie pour récupérer son véhicule (mainlevée)



### ATTENTION

Toutes les fourrières ne sont pas encore reliées au service en ligne.



Si votre véhicule reste introuvable ou si vous rencontrez une difficulté, il est recommandé de contacter le commissariat ou la gendarmerie la plus proche du lieu de stationnement.



### 📍 CAS PARTICULIER À PARIS

La Ville de Paris dispose également d'un service spécifique permettant de rechercher un véhicule déplacé ou enlevé à partir du numéro d'immatriculation.



### DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR RÉCUPÉRER SON VÉHICULE



Une attestation d'assurance valide



Un permis de conduire en cours de validité



Le certificat d'immatriculation (carte grise ou document équivalent)



### IMPORTANT

Si le véhicule est récupéré dans les 3 jours suivant l'enlèvement, une mainlevée est obligatoire pour pouvoir sortir le véhicule de la fourrière.



LA DIGITALISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES CONTINUE DE SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DES USAGERS ET PERMET UN ACCÈS PLUS RAPIDE AUX INFORMATIONS ESSENTIELLES.



SOURCE OFFICIELLE :

Service-Public.fr – Récupérer un véhicule mis en fourrière  
<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R68776>

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

